

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

TECHNIQUES PROFESSIONNELLES – U5

SESSION 2015

Durée : 5 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

Chaque candidat utilise :

- un poste informatique avec une suite bureautique ;
- une imprimante avec papier ;
- un accès internet.

Tout autre matériel est interdit.

Toutes les productions (c'est-à-dire les réponses aux questions) doivent être imprimées et doivent porter, en bas à gauche, le numéro du candidat.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 12 pages, numérotées de 1/12 à 12/12.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 1/12

L'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) Les Marronniers, membre actif de l'Association des ITEP et de leurs Réseaux est un dispositif de prise en charge globale, conjuguant soins, actions éducatives et pédagogiques, habilité par l'agence régionale de santé, financé par l'assurance maladie. Cet établissement est géré par une association relevant de la loi 1901.

L'ITEP s'adresse à des garçons et filles, de 3 à 18 ans, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages et constitue un processus handicapant. Les orientations sont notifiées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) qui établit un projet personnalisé de scolarisation.

L'accompagnement spécifique proposé dans le cadre d'un accueil en internat, semi internat ou en ambulatoire, avec scolarisation en interne ou en externe et suivis thérapeutiques, s'effectue avec l'adhésion des parents, afin qu'une collaboration étroite puisse s'instaurer, et s'inscrit dans un travail de réseau en lien avec l'environnement de proximité.

Vous êtes assistant du responsable de l'ITEP Les Marronniers (15 Place de l'Église, 04 510 Mallemoisson, tél. 03 01 02 03 04).

La structure s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité et développe les méthodes et outils nécessaire à sa mise en œuvre. Plusieurs priorités ont été définies : la qualité de la prise en charge et le respect des droits des usagers.

QUESTIONS

Question 1

Une procédure de prise en charge des jeunes accueillis a été définie. Afin de pouvoir améliorer sa mise en œuvre, le directeur et l'équipe de pilotage de la démarche souhaite évaluer le degré de satisfaction des jeunes et de leurs parents en fonction de leur étape de prise en charge.

Il vous charge de leur proposer une démarche d'évaluation adaptée pour atteindre cet objectif.

Concevoir cette démarche d'évaluation.

Question 2

Lors de la formalisation de la procédure de prise en charge, il a été signalé que, du début à la fin de celle-ci, les occasions de recueillir des informations personnelles (d'ordre médical, bancaire...) donc confidentielles sont nombreuses.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 2/12

Ces informations sont transmises entre les professionnels de la structure par l'intermédiaire du réseau intranet et conservées sur des fichiers informatisés. Les professionnels ont indiqué qu'ils ne connaissaient pas réellement les règles à respecter pour protéger les données personnelles informatisées aux différents temps de leur utilisation : enregistrement, transmission, conservation... La CNIL précise pourtant les règles de sécurité et les précautions à prendre.

Vous êtes chargé de réaliser un outil permettant aux professionnels de prendre connaissance des règles à respecter et des précautions à prendre pour protéger les données. Il devra également leur permettre de vérifier s'ils les respectent.

Réaliser cet outil.

Question 3

Suite aux premiers résultats de l'enquête auprès des parents et aux informations recueillies auprès des professionnels, le directeur a décidé de mettre en place des formations :

- formation 1 : recueillir les attentes et les besoins des jeunes pour construire leur projet personnalisé ;
- formation 2 : préciser la place des parents dans l'accompagnement et le projet personnalisé ;
- formation 3 : s'impliquer dans la démarche qualité.

Le directeur a décidé de former dans un premier temps 4 professionnels qui devront ensuite transmettre les informations utiles aux autres professionnels de la structure :

- 1 éducateur spécialisé : M. Fablio ;
- 1 éducatrice technique : Mme Fontaine ;
- 1 moniteur éducateur : M. Charlie ;
- 1 infirmière : Mme Rosie.

Ces formations sont animées par des formateurs dépendant du siège de l'association dont les disponibilités ont été transmises au directeur.

Vous êtes chargées de proposer les dates et les salles possibles pour ces formations et de transmettre l'information au directeur.

Réaliser le document à transmettre au directeur.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 3/12

ANNEXE 1 - INFORMATIONS SUR L'ITEP

PUBLIC ACCUEILLI

Le dispositif de l'ITEP « Les Marronniers » accueille 60 bénéficiaires mixtes, dont l'âge varie entre 5 ans et 18 ans : 20 places mixtes en internat, 24 places mixtes en semi internat et 16 places mixtes en SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile). L'intensité des perturbations psychologiques et leur relation à l'environnement proche détermine le mode d'accueil le plus adapté pour mener un travail d'accompagnement interdisciplinaire.

Les diverses manifestations symptomatiques des troubles psychologiques se résument comme suit :

- troubles du comportement de type agressif en milieu familial et/ou scolaire, impulsivité, mais aussi attitudes de repli ;
- troubles psychomoteurs : défaut de repérage spatio-temporel, troubles du schéma corporel et de l'image personnelle ;
- troubles du langage, oral ou écrit ;
- troubles de l'attention et de la concentration ;
- troubles des conduites sphinctériennes, alimentaires, sexuelles ;
- troubles du sommeil ;
- conduites addictives.

Les conséquences se caractérisent par une perturbation de la faculté de penser et d'agir, de la perception de soi-même et de la relation aux autres, ainsi qu'une difficulté à vivre et organiser le quotidien, à concevoir et formuler des projets et à comprendre et respecter des limites ou des règles.

Mais il y a aussi des conséquences pour l'entourage et la vie sociale, du fait d'une incompréhension de ces troubles ou ignorance de leur dimension multifactorielle, et/ou une représentation faussée de l'enfant vécu comme perturbateur avec bien souvent culpabilisation de l'entourage familial.

LES SERVICES

LE SERVICE ÉDUCATIF

Un service éducatif accompagne les jeunes sur 5 unités de vie :

2 groupes d'internat et 3 groupes de semi internat

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 5/12

L'ensemble du service éducatif est supervisé par un chef de service qui est le garant de la cohérence des actions éducatives au regard du projet d'établissement.

Les éducateurs sont principalement chargés de l'apprentissage aux relations sociales tant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. Ce travail s'appuie sur une nécessité de contenir le comportement difficile des jeunes par un encadrement ferme mais bienveillant, chaleureux, ouvert au dialogue grâce à des activités éducatives structurantes.

L'INTERNAT

- 2 éducateurs(trices) spécialisés(es).
- 5 moniteurs(trices) éducateurs(trices).

L'ACCUEIL DE JOUR (SEMI-INTERNAT)

- 3 éducateurs(trices) spécialisés(es).
- 3 moniteurs(trices) éducateurs(trices).

LE SERVICE THÉRAPEUTIQUE

Le médecin psychiatre définit la ligne générale de soins et les différentes prises en charge. Il supervise le projet thérapeutique et sa déclinaison en modalités spécifiques. Il apporte son appui à la compréhension des problématiques du jeune.

Les prestations thérapeutiques et rééducatives proposées à l'ITEP sont les suivantes :

- psychothérapie :
 - **le médecin psychiatre** assure les consultations pour les jeunes et les parents ;
 - **le psychologue** assure les entretiens et suivis à visée psychothérapeutique, ainsi que les tests psychométriques et de personnalité. Il rencontre également les parents si ces derniers le souhaitent ;
- psychomotricité :
un(e) psychomotricien(ne) pratique un bilan d'entrée permettant d'évaluer la nécessité d'une prise en charge (individuelle ou en groupe) au vu des capacités motrices et perceptives et assure les suivis en cas de besoin ;
- orthophonie :
un(e) orthophoniste établit un bilan afin d'interroger l'indication éventuelle d'une rééducation et assure les suivis qui peuvent être individuels ou en groupe d'expression ;
- musicothérapie :
un(e) musicothérapeute pratique une rééducation en utilisant la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal ;

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 6/12

- suivi médical :
 - **un médecin généraliste** (rattaché à l'établissement) pratique les visites médicales annuelles pour les moins de 15 ans ;
 - **une infirmière** à temps partiel intervient au sein de l'établissement pour les soins courants et les plaintes somatiques ;
 - **le médecin psychiatre de l'ITEP** est habilité à prescrire des traitements (avec l'accord des parents) destinés à réduire les troubles et permettre ainsi aux enfants de réinvestir les apprentissages.

LE SERVICE PÉDAGOGIQUE

L'unité d'enseignement interne

Un coordonnateur pédagogique organise et anime sous l'autorité fonctionnelle du directeur, les actions de l'unité d'enseignement. Il assure le lien direct relatif aux inclusions scolaires et développe le travail de partenariat.

L'unité d'enseignement interne se compose de **3 classes d'enseignement général et 2 classes d'enseignement général et professionnel**.

L'enseignement spécialisé nécessite l'accueil en petit groupe afin d'assurer une approche individualisée, permettant une remobilisation et un rattrapage scolaire.

Le service de formation pré-professionnelle et d'insertion des jeunes

Le responsable du pôle formation organise, coordonne, anime et supervise l'ensemble des dispositifs relatifs à la formation pré-professionnelle et professionnelle.

- **3 ateliers de formation préprofessionnelle.**

1 éducateur(trice) technique spécialisé(e) en maintenance et hygiène des locaux.

1 éducateur(trice) technique en blanchisserie.

1 éducateur(trice) technique en cuisine de collectivité.

- **Le service d'accompagnement à la formation et à l'insertion assuré par 1 chargé(e) d'insertion**

Il (elle) assure l'accompagnement et l'intégration des jeunes dans les dispositifs de formation, et notamment en s'appuyant sur des stages en entreprises.

Ce travail d'accompagnement consiste :

- au placement, au suivi en stage et à la recherche d'un patron ;
- à l'inscription et à l'accompagnement des jeunes en lycée ou dans toute autre formation ;
- à l'accompagnement social (partenariat avec différents intervenants sociaux et/ou mise en lien avec des partenaires en fonction des besoins des jeunes : centre médico-social, mission locale, foyers d'hébergement,...).

Par ailleurs il (elle) assure le suivi des jeunes sortis pendant une période définie et renouvelable dans une limite de 3 années. Avec l'accord de la famille, un protocole est mis en place précisant la durée et les modalités d'accompagnement

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL		Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP	Page : 7/12

LE SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile).

Ce service propose, sur un principe ambulatoire, un accompagnement éducatif et thérapeutique permettant à l'enfant ou l'adolescent accueilli de rester dans son environnement familial, scolaire et social, et s'appuie sur une équipe interdisciplinaire pour préserver l'intégration scolaire et le développement de l'autonomie.

Il accueille également les enfants le mercredi pour des activités collectives éducatives à visée socialisante, structurante et valorisante.

Par délégation du directeur, l'ensemble de ce service est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

L'intervention est assurée par :

- **2 intervenants socio éducatifs** dont le travail d'accompagnement peut se réaliser soit au domicile des parents, soit dans les lieux de vie du jeune notamment dans les classes ordinaires ou spécialisées des écoles maternelles ou primaires, ou dans les locaux de l'établissement.

Leurs interventions visent à la socialisation au travers d'activités :

- **1 médecin psychiatre** qui a une mission d'évaluation et d'accompagnement thérapeutique ;
- **1 psychologue** propose un accompagnement en interne à la famille et évalue les symptômes et difficultés des jeunes à partir de bilans et entretiens ;
- **1 secrétaire** prend en charge une grande partie des travaux administratifs liés à ce service ;
- **1 psychomotricien(ne)** pratique un bilan d'entrée permettant d'évaluer la nécessité d'une prise en charge (individuelle ou en groupe) au vu des capacités motrices et perceptives, et assure les suivis en cas de besoin.

ANNEXE 2 - LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

L'orientation est notifiée à l'ITEP par la maison départementale des personnes handicapées sur demande des parents.

L'admission d'un enfant requiert donc l'adhésion pleine de ces derniers avec engagement réciproque contractualisé par un contrat de séjour qui s'enrichit, à l'issue d'une phase d'observation, d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) partagé et concerté.

Des rencontres pour élaborer un projet personnalisé

La phase de pré-admission qui précède ou envisage une orientation éventuelle à l'ITEP :

- la famille est accueillie par le chef de service éducatif pour une visite de l'établissement destinée à leur permettre de poser une décision plus éclairée ;
- contact avec l'établissement ou le service précédent pour mise en relais et repérage des points marquants.

Validation de la demande par la C.D.A.P.H. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) : les professionnels de l'ITEP, particulièrement le directeur, peuvent apporter leur contribution à l'équipe pluridisciplinaire de la C.D.A.P.H.

Vérification de l'adéquation de l'orientation : le directeur de l'ITEP vérifie que les besoins identifiés coïncident avec la spécialité pour laquelle l'établissement est agréé et le nombre de places disponibles, que l'orientation n'est pas contraire à l'intérêt de l'enfant ou de l'adolescent.

Prise de contact par les parents avec le directeur de l'ITEP pour fixer un rendez-vous pour une 1^{ère} réunion d'admission.

1^{ère} réunion d'admission pour :

- accueillir la parole du jeune et de ses parents ; formulation de leurs demandes ;
- clarifier le cadre institutionnel et les conditions de prise en charge ;
- formuler les engagements réciproques sur le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge ;
- remettre le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

L'importance est également de répondre aux interrogations des parents.

2^{ème} réunion d'admission :

menée par les chefs de service (accueil en internat ou accueil de jour) ou en équipe interdisciplinaire (pour l'accueil en ambulatoire) l'objectif étant d'exprimer les difficultés observées ; les attentes par rapport à la prise en charge ; l'explication des modalités concrètes d'accueil ; la reprise du contrat de séjour.

Il s'agit également de les encourager à participer à la vie de la structure et à l'accompagnement de leur enfant.

BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Session 2015
Techniques Professionnelles – U5 – J 2	Code : SPE5TP
	Page : 9/12

Phase d'accueil : elle se déroule au cours du premier trimestre, à compter du jour d'arrivée dans l'établissement ou le service.

- Accueil et intégration dans le groupe éducatif / dans le groupe classe / dans l'atelier de pré formation et bilans thérapeutiques.
- Phase d'observation dans la perspective de l'élaboration du P.P.A.
- Élaboration du pré projet.
- Bilan de la phase d'accueil avec le chef de service éducatif / le coordonnateur pédagogique / le responsable de formation et d'insertion.

Synthèse d'entrée : première réunion de synthèse destinée à confronter les points de vue complémentaires élaborés par les professionnels des secteurs thérapeutique, éducatif et pédagogique dans la perspective de déterminer les axes prioritaires communs du P.P.A. en lien avec le projet de scolarisation et de formation.

Les parents et l'enfant ou adolescent sont invités à une rencontre organisée à l'issue de toutes les réunions de synthèse. Il s'agit d'échanger avec eux sur le P.P.A., de recueillir leur point de vue et de les intégrer dans la démarche.

Réunion de suivi du P.P.A. : environ 6 mois après la réunion de synthèse, un bilan est effectué avec l'intervenant éducatif référent du jeune (coordinateur du projet) et le chef de service éducatif.

Réunion de synthèse annuelle : elle permet de réactualiser le P.P.A., dont les nouveaux axes et perspectives sont exposés aux parents et au jeune selon les mêmes modalités que la réunion de synthèse d'entrée. Des réajustements peuvent être effectués. La parole des enfants et des parents est importante.

Réunions annuelles de suivi du P.P.A. : évaluation des avancées, des stagnations, des régressions, au regard des préconisations, des hypothèses, des objectifs posés, pour confirmer les bonnes pratiques, pour en contester d'autres et envisager de les modifier, pour maintenir des stratégies même si les résultats escomptés se font attendre.

Réunion de synthèse de sortie : en fin de prise en charge, à échéance ou sur décision des parents ou de l'équipe, cette réunion de synthèse comporte un volet spécifique à la définition des axes d'accompagnement à la sortie et après cette dernière.

ANNEXES 3 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES FORMATIONS

L'ORGANISATION DES FORMATIONS :

Elles se déroulent dans les locaux du siège de l'association la première et/ou la deuxième semaine de juin 2015.

Les formateurs souhaitent chacun être mobilisés pour une journée complète. Ils ont également transmis des informations concernant l'organisation de leur formation :

- M. Grenier : il organise des simulations d'entretiens filmés avec les jeunes et les parents puis les diffuse aux stagiaires pour analyse et partage. Il a le matériel nécessaire à l'exception du vidéoprojecteur ;
- M. Sony : aucun matériel particulier n'est nécessaire. Cependant, se déplaçant en fauteuil roulant, il souligne la nécessité d'utiliser la salle Pétunia qui est la seule réellement accessible et permettant une certaine mobilité à l'intérieur.

DISPONIBILITÉ DES FORMATEURS (pour la 1ère semaine de juin)

FORMATEUR	AXE D'INTERVENTION	Information sur les disponibilités des formateurs
M. Grenier	Le projet personnalisé	Il ne travaille pas les lundis toute la journée et les mercredis après-midi. Les créneaux déjà réservés : <ul style="list-style-type: none">- le mardi 2 juin au matin ;- le vendredi 12 juin au matin.
M. Sony	Démarche qualité	Il ne travaille pas les vendredis toute la journée et les mercredis matin. Les créneaux déjà réservés : <ul style="list-style-type: none">- le lundi 1 juin ;- le mardi 9 juin.

INFORMATION À PRENDRE EN COMPTE CONCERNANT LES PERSONNELS FORMÉS :

Tous les professionnels doivent être disponibles les jours de la formation.

M. Fablio : ne travaille pas les mercredis, il sera en R.T.T le jeudi 4 juin.

Mme Fontaine : est en réunion avec les autres éducateurs techniques les mardis matin, il serait important qu'elle ne soit pas absente de plus d'une réunion, voire aucune si possible.

M. Charlie : est disponible tous les jours sauf le vendredi 12.

Mme Rosie : travaille à temps partiel au sein de l'ITEP. Elle occupe une partie de son temps de travail au sein de l'I.M.E Rabelais dépendant de la même association : les mercredis, les mardis. Elle ne peut s'absenter ces jours-là.

INFORMATION SUR LES SALLES :

SALLES et équipement	Disponibilités habituelles	Occupation sur la période concernée
Salle Pétunia 40 places (vidéoprojecteur)	Du lundi au jeudi	Les mercredis Le lundi 1 Le jeudi 11
Salle Géranium (salle de réunion : 10 places)	Du mardi au vendredi	Les mardis, Le jeudi 5, Du 11 au 13
Salle Jonquille : salle en U : 20 places (vidéoprojecteur)	Du mardi au vendredi	Le vendredi 12 juin
Salle Dahlia 25 places	Du lundi au mercredi	Les mercredis

CALENDRIER :

Juin 2015							
<i>semaine</i>	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

© 365